CONSTANTINE

Deuxième semaine de grève des cheminots

A tout point de vue, rien ne plaide pour un dénouement immédiat de la crise qui paralyse depuis plus d'une semaine le rail à Constantine. Les grévistes comme les responsables de la SNTF campent sur leurs positions.

En grève ouverte depuis le 12 mars, le personnel roulant de la Société nationale des transports ferroviaires refuse catégoriquement de reprendre le travail tant que ses revendications ne sont pas prises en charge convenablement par la direction. Il revendique, en effet, «une augmentation de 20% du salaire de base».

«Cela fait près d'une décennie que nos salaires de base sont figés. Tout ce que nous demandons, c'est une augmentation de notre salaire de base», déclarent les grévistes. Aussi, le trafic ferroviaire est totalement paralysé et aucun train de marchandise ou de voyageurs n'a circulé depuis plus d'une semaine.

Les portes de la gare ferroviaire de Constantine sont toujours closes et les ont contraints à chaque fois de rebrousser chemin, faute de trafic. «Aucun train de voyageurs n'a circulé de Bordj-Bou-Arréridj jusqu'à la frontière tunisienne», affirment ces derniers.

Hier encore, les grévistes ont empêché, en s'allongeant sur les rails à la sortie du dépôt de maintenance de l'unité de Sidi-Mabrouk, la sortie des machines.

Côté administration, aucun responsable ne s'est manifesté ou daigné engager le dialogue avec les protestataires qui entament leur deuxième semaine de grève, soutiennent des syndicalistes d'après lequels, l'administration leur aurait expliqué qu'elle «ne pouvait leur accorder plus que ce qui a été déjà décidé lors de la dernière réunion entre le syndicat des cheminots et la direction générale de la société». Il convient de rappeler dans ce contexte que les cheminots avaient observé, début février, un mouvement de protestation pour réclamer le paiement des salaires du mois de janvier restés bloqués au niveau des banques en raison de problèmes d'ordre technique et bureaucratique.

Farid Benzaid

SKIKDA

Mouvement de contestation à l'Entreprise portuaire

Près de 400 dockers, répartis en groupes A et B, employés dans la «Shipa», au niveau de l'entreprise portuaire de Skikda, ont observé, dans la journée d'hier, un piquet de grève devant la salle d'embauche. Le premier groupe comptant la moitié des dockers s'est rassemblé dans la matinée et a été rejoint par le second dans l'après-midi. Selon des sources concordantes, dix bateaux sont restés à quai faute de travailleurs. On a même eu recours à d'autres travailleurs normalement en charge d'autres tâches.

Les contestataires revendiquent leur contractualisation, comme promis durant l'année 2011. «La contractualisation a touché les dockers de tous les ports d'Algérie, sauf ceux de Skikda. Ça nous arrive de ne pas travailler durant 4 mois. Tout est fonction, bien sûr, de l'arrivage des bateaux. Le P-dg de l'EPS, en personne, nous avait promis la contractualisation de tous les dockers en exercice en 2011. Nous sommes toujours dans l'attente. Le hic, c'est qu'on voit souvent de nouvelles recrues, dont des agents au niveau du port sec et des dockers "shippistes"». Selon une source portuaire, «la revendication des dockers n'aurait aucun fondement juridique. Certes, promesse a été faite de les contractualiser, mais elle demeure conditionnée par les besoins économiques de l'entreprise.

Quant à une soi-disant contractualisation de nouvelles recrues, c'est faux ! Les instructions du président-directeur général de l'EPS sont claires : la contractualisation se fera selon le critère du nombre de jours travaillés dans la "Ship", la priorité allant à ceux qui en comptabilisent le plus grand nombre.».

Les dockers «shippistes» ne comptent pas baisser les bras, des rassemblements au sein et hors enceinte de l'entreprise étant prévus dans les jours qui viennent, et ce, tant que leurs revendications n'auront pas été satisfaites.

Zaid Zoheir

ILS APPELLENT À DES NÉGOCIATIONS AVEC LE MINISTRE DE LA SANTÉ

Les médecins résidents en grève de trois jours à partir de demain

Les médecins résidents maintiennent leur mouvement de protestation de trois jours à partir de demain. Ils demandent de négocier avec le ministre de la Santé.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Le collectif des médecins résidents algériens maintient son appel de trois jours de grève pour les lundi, mardi et mercredi. Le collectif exige de négocier avec le ministre de la Santé.

«Nous demandons une invitation officielle pour discuter avec le ministre de la Santé en personne», a indiqué le Dr Sid Ali Merouane, délégué des médecins résidents.

Cependant, une partie de leurs revendications liées au volet pédagogique seront bientôt satisfaites. «Le ministre de l'Enseignement supérieur a instruit les différents doyens des facultés de médecine à l'effet de se réunir avec les délégués des résidents et discuter de nos revendications», a souligné le même délégué. Une réunion qui a visiblement porté ses fruits. Puisque, selon ce dernier, le doyen de la Faculté d'Alger s'est engagé à supprimer les examens intercalaires.

Concernant le décret de décembre dernier lié à la prolongation de la durée des cursus de certaines spécialités de 3 à 4 ans et de 4 à 5 ans, son application n'interviendra que l'année prochaine.

Le doyen a également informé les résidents qu'une commission mixte entre le département de la santé et celui de l'enseignement supérieur allait bientôt être créée dans le but de réviser le statut particulier des médecins résidents. Par ailleurs, ces derniers continuent de réclamer le droit à l'exercice syndical, la suppression des services civil et militaire, une revalorisation salariale, le droit de bénéficier des primes de risque, de contagion, des accidents du travail et d'encadrement, la revalorisation de la prime de recherche, actuellement de 4 000 DA, ainsi que la revalorisation de la prime de garde, qui varie entre 600 DA et 700 DA, à 10% du salaire de base.

Ph. Newpress

Ils demandent aussi la mise à leur disposition de mesures incitatives et de moyens humains et socioprofessionnels avant d'être affectés vers les régions du Sud et des Hauts-Plateaux.

S. A.

ILS OBSERVERONT UN SIT-IN DEMAIN

Les étudiants en chirurgie dentaire en colère

Les étudiants en chirurgie dentaire, en grève illimitée depuis une semaine, organiseront, demain, un sit-in de protestation au niveau du CHU Mustapha-Pacha, à Alger pour demander la satisfaction de leurs revendications.

Les étudiants en chirurgie dentaire ne décolèrent toujours pas. Ils ont décidé, jeudi dernier, de renouveler leur grève. Ils sont déterminés, affirment-ils, à faire aboutir leur plateforme de revendications. Pour faire pression sur le ministre de la Santé ainsi que sur leur doyen, ces étudiants vont tenir un sit-in, demain, au niveau du CHU Mustapha-Pacha. Des délégués ont été reçus, au cours de la semaine dernière, par le directeur des études au niveau du ministère de la santé. Selon l'un des délégués, aucune solution n'a été encore proposée. Ces derniers ont donc décidé de maintenir leur protestation.

Ils revendiquent la révision de leur statut et leur déclassement de la catégorie 13 à 16, un titre honorifique de docteur en chirurgie dentaire, la création d'une commission mixte regroupant le ministre de la Santé et celui de l'Enseignement supérieur, en vue de déterminer qui des deux serait la tutelle des étudiants en chirurgie dentaire. Enfin, ils exigent également une bonne formation tout en dénonçant le manque de moyens pédagogiques (matériel destiné aux soins, places pédagogiques…) ainsi que les conditions de travail.

S. A.

ILS PRÉVOIENT DE RENOUER AVEC LA PROTESTATION

Vers un nouveau débrayage des travailleurs communaux

Le conseil national du secteur des communes (CNSC) affilié au SNAPAP a décidé, à l'unanimité, hier, de reconduire son mouvement de protestation du mois de février dernier en avril prochain.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - La grève, selon le CNSC, devrait avoir lieu au cours de la première quinzaine du mois d'avril prochain. Ceci, alors que la nature et la durée de l'action seront arrêtées lors du prochain conseil national, qui se tiendra ce vendredi 25 mars courant.

Les travailleurs communaux exigent la promulgation du statut particulier et du régime indemnitaire, l'intégration des vacataires et des contractuels ainsi que la révision des statuts particuliers des corps communs, des OP, des conducteurs et des gardiens. Ils réclament aussi le respect des libertés syndicales et du droit de grève, l'abrogation de l'article 87 bis de la loi 90/11 qui empêche l'augmentation du SNMG et le maintien du régime de la retraite sans condition d'âge.

Pour ces syndicalistes, il est aussi impératif que l'ensemble des syndicats puissent participer à l'élaboration du nouveau code du travail.

Le conseil national du secteur des communes déplore la situation, dans laquelle se débattent au quotidien les travailleurs communaux. Une situation, «caractérisée par la dégradation du pouvoir d'achat et la précarité de l'emploi. Ils condamnent, de ce fait, «le retard injustifié de la promulgation du statut particulier et du régime indemnitaire.

Les syndicalistes dénoncent aussi «les atteintes aux libertés syndicales et le parti pris de l'administration pour son ingérence dans les affaires syndicales, allant jusqu'à imposer aux travailleurs leurs représentants sans leur aval. auxquels ils doivent adhérer», précise le communiqué du CNSC.

S'agissant de l'évaluation du mouvement de grève observé les 21, 22 et 23 février dernier, le syndicat s'estime satisfait de la mobilisation des travailleurs communaux à travers l'ensemble du territoire national.

F.-Z. B.